



DELIBERATION N° 178_DE_12102021

Autorisation de consultation et de conventionnement éventuel avec un cabinet de recrutement pour l'emploi de DGS-CDG66

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,

Le douze octobre deux mille vingt et un à dix heures au CDG66, 35 bd de St Assisclé-Centre Del Mon - salle de conférence- 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 1^{er} octobre 2021 sous la présidence de M. Robert GARRABE,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 15

-Nombre de membres votants: 19

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents :

Collège des communes affiliés

M. Robert GARRABE, Président

M.GOT Alain, M.PORTEIX Yves, M.OLIVE Robert, M. CALVET Guy, M.PLA Raymond, M.PAILLES Roger, M.TAHOCS Antoine, M.GARSAU Jacques, M. LOPEZ Jean-Jacques, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine M. SOLE Jean-Michel, M.VILA Jean

Absents excusés :

M. REMEDI Bernard M.NIFOSI Christian, M.BILLES Jean-Paul, M.CHAMBON Jean Louis, M.GALAN Bruno, M.THIBAUT Jean Jacques,

Collège des établissements affiliés

M. PUIG Louis, M. ROIG Fernand

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

Représentants titulaires de la Ville de PERPIGNAN

Mme BACH Marie , excusée

M.DUSSAUBAT François, excusé

Représentant titulaire du SDIS

Mme BEFFARA Damienne, excusée

Représentants titulaires du Conseil Départemental

M. Rémi LACAPERRE, excusé

Mme Marie Pierre SADOURNY, excusée

Représentant titulaire de la communauté d'agglomération PERPIGNAN

M.RALLO François, excusé

Représentés ayant donné pouvoir

M. Christian NIFOSI à Raymond PLA

M.BILLES Jean-Paul, à Robert GARRABE

M.PIQUET Philippe à Yves PORTEIX

Mme Marie BACH à Louis PUIG

Personnalités invitées :

M. Jean-Marie BIERME, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale,

M. Franck FRANCERIES, Directeur du Centre de Gestion 66

Le CDG66 a fait l'objet d'un contrôle sur sa gestion et ses comptes par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) au début de l'année 2021, pour les exercices 2017 et suivants.

Par délibéré du 25 mai dernier, la chambre porte à la connaissance de l'ordonnateur du CDG66 son rapport d'observations provisoires dont une recommandation est de pourvoir à l'emploi vacant de directeur général des services du CDG66.

En application des règles d'assimilation aux collectivités territoriales des établissements locaux édictées par le décret n° 2000-954 modifié du 22 septembre 2000, le Centre de Gestion est assimilé à une commune de + de 80 000 habitants.

Dans ces conditions, l'emploi de directeur général des services ne peut être pourvu que :

- Par la voie statutaire, par un fonctionnaire titulaire d'au moins le grade d'administrateur territorial
- Par voie contractuelle par l'application de l'article 47 de la loi statutaire

Actuellement, aucun cadre du CDG66 ne dispose du grade requis pour faire valoir une candidature en interne à ce poste ou évaluer les candidatures des impétrants.

Dans ces conditions, le recours à un cabinet de recrutement semble être la meilleure option pour entreprendre les démarches opérationnelles de recrutement à ce poste et procéder à une sélection de candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le recours à un cabinet de recrutement
- **AUTORISE** le Président à signer une éventuelle convention avec le cabinet de recrutement retenu, après comparaison des prestations de service des cabinets sollicités.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Fait à Perpignan, le 12 octobre 2021

Le Président
Robert GARRABE



Le Président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication/affichage : 17.10.21